

Chers voyageurs au Japon: Il est recommandé de souscrire à une assurance voyage à l'étranger

- Une assurance voyage à l'étranger vous met en sécurité, même en cas d'urgence, et vous pouvez profiter de votre voyage sereinement.

- Les frais médicaux peuvent être très élevés au Japon. Si l'assurance voyage que vous avez souscrite offre une couverture suffisante des coûts de traitement, vous pouvez donc recevoir un traitement en toute sérénité.

- Il est recommandé d'avoir une assurance voyage à l'étranger qui fournit des références hospitalières, l'interprétation médicale, et qui permet de ne pas payer des frais en espèces sur place pour les services médicaux.